

LE

# PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C<sup>ie</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

**Le Peuple Souverain paraît tous les jours, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris et quelques heures avant ceux de Lyon.**  
Un numéro : 10 c.

Prix de l'Abonnement :

|               |          |             |           |
|---------------|----------|-------------|-----------|
|               | Un mois. | Trois mois. | Six mois. |
| LYON,         | 5 fr.    | 8 fr. 50 c. | 16 fr.    |
| DÉPARTEMENTS, | 4        | 12          | 22        |

Annonces, 20 c.—Réclames, 50 c.

Lyon, 8 Avril 1848.

### Affaires de Savoie.

Victimes de leur bonne foi et de la trahison de leurs compatriotes, les républicains de Savoie ont été ou massacrés ou faits prisonniers. Leurs chefs gémissent dans les cachots et l'on instruit contre eux. Que feront leurs frères dans cette circonstance? Laisseront-ils consommer un nouvel assassinat? Les bourreaux de Charles-Albert et ses juges iniques agiront-ils en plein jour sans qu'une voix s'élève pour protester? Le sang versé pour la sainte cause de l'émancipation n'engendrera-t-il pas de nouveaux héros, qui se chargeront de punir les traîtres et d'anéantir les tyrans?

Oh! qu'ils tremblent, les infâmes! le jour des représailles n'est pas éloigné peut-être. Ces vils partisans du despotisme ne se joueront pas impunément de la vie et de la liberté des citoyens. Ils ont commencé les premiers; le peuple aura sa revanche.

Mais non: les hommes libres sont généreux; la cruauté répugne à leur caractère. Les républicains de la Savoie, auxquels s'adjoindront sans doute des volontaires français, iront briser les fers de leurs concitoyens; mais généreux, après la victoire, ils ne permettront pas que l'arbre de la liberté soit souillé du sang de ces malheureux esclaves, habitués de longue main à obéir en aveugles à l'impulsion du despotisme. La modération et l'oubli des offenses, voilà la vertu caractéristique des enfants de la République. A l'œuvre donc, Savoisiens nos amis! s'il vous reste du sang dans les veines, ne souffrez pas que vos malheureux frères languissent dans les prisons, ou succombent sous la hache du bourreau. Volez à leur secours, renversez une monarchie qui vous opprime. L'Europe entière applaudira à votre valeur et bénira le jour de votre délivrance.

**HISTORIQUE DES FAITS.**  
Nous extrayons d'une lettre que nous recevons à l'instant, les détails circonstanciés des événements de Chambéry. Nous laissons parler notre correspondant :

4<sup>er</sup> avril. — La colonne expéditionnaire entre à Yenne,

et y proclame la République. Agitation considérable à Chambéry. Le gouvernement est entre les mains de l'administration communale, car le gouverneur et l'intendant-général sont partis avec les troupes et les administrateurs généraux.

On dit que le conseil envoie au citoyen Arago, commissaire provisoire du gouvernement à Lyon, un exprès pour lui demander les intentions de la France. — L'envoyé rapporte une réponse très-évasive.

2 avril. — La colonne passe le Mont-du-Chat. Son avant-garde est composée des *Voraces* ayant quatre-vingts hommes armés. Tout le reste de la troupe est sans armes; ils sont au nombre de 1,400.... Ils campent le soir au Bourget, s'y établissent et désarment quatre carabiniers royaux (gendarmes). Là, comme à Yenne, Padey, leur officier payeur satisfait partout. Continuation de l'agitation dans Chambéry. Le retour de l'envoyé augmente l'anxiété générale, et personne n'ose se prononcer.

3 avril. — Les expéditionnaires reçoivent des envoyés de Chambéry, qui leur demandent quelles sont leurs intentions... Proclamer la République française! répondent les chefs Guillaume et Burnel. Les envoyés portent cette réponse. De nouveaux envoyés demandent que la prise de possession se passe sans violence.

Les expéditionnaires entrent sans aucun obstacle, sans aucune observation dans la capitale; la tête de la colonne se dirige vers l'Hôtel-de-Ville; l'état-major en prend possession à onze heures et y arbore le drapeau national français aux cris de: *Vive la République!*... Formation immédiate d'un nouveau conseil communal, où se rendent des citoyens de cœur. Pendant ce temps les *Voraces* armés vont relever les postes, et le reste de la colonne se retire dans la caserne, où on leur fait une distribution d'armes non forcées. Les expéditionnaires s'endorment dans une parfaite sécurité, malgré ce premier témoignage de trahison. Pendant ce jour l'intendant Sappart, qui est revenu, se concerta avec les nobles et envoya aux syndics des villes et des communes une circulaire infâme et atroce, dans laquelle il invite toutes les populations à se lever contre une bande de voleurs, de brigands et d'incendiaires. Des commissaires parcourent les populations, les fanatisent et les poussent à une exaltation extraordinaire. Le signe général du ralliement sera le tocsin du lendemain, et la reconnaissance entre les partisans est la cocarde blanche portée au bras gauche. Tout est prêt pour le lendemain 4 avril. La ville se remplit d'hommes, les gardes nationaux sortent; les quatre postes armés sont brusquement attaqués.

Les *Voraces* de la poudrière et du faubourg Montmeillan seuls résistent un instant, mais ne tuent personne. Seulement B., de Pierre-Châtel, apercevant dans le

groupe qui leur faisait feu dessus, un bourrelier qui l'avait offensé la veille, et lui avait refusé satisfaction, l'ajuste et l'étend raide mort. Cela fait, il propose de rendre les armes pour éviter l'effusion du sang. A la caserne, les malheureux sans armes escaladent les murailles et fuient dans diverses directions à la poudrière. Les *Voraces* battent en retraite l'arme au bras et arrivent à Belley.

Mais à l'hôtel-de-ville la résistance fut plus longue. Là était le drapeau national. Les trois couleurs allaient être flétries et remplacées par la couleur blanche; on se défendit, et les *Voraces* blessèrent les audacieux qui les premiers dans l'univers ont osé jeter une injure à notre étendard. Il fallut néanmoins céder au nombre. Le drapeau descendu était traîné à terre lorsqu'un polonais et le tambour chef s'élançèrent du corps-de-garde et essayèrent de le relever. Leur généreuse et sainte audace leur a valu une mort de martyr, c'est-à-dire qu'ils ont été brisés à coups de pierre, de baïonnettes, de tridents... Dès cet instant tout fut dit dans la ville... Les expéditionnaires s'enfuirent dans toute direction: malheureusement le plus étroit, le plus secret sentier était partout occupé de paysans qui les arrêtèrent, les tuèrent ou les ramenèrent à Chambéry.

Quoiqu'il se dise franchement républicain, le *Courrier de Lyon* laisse parfois entrevoir le bout de son oreille royaliste.

Il tient mordicus à ce que l'Assemblée nationale ne siège pas à Paris. Les raisons qu'il en donne, toutes pleines de son bon sens et de sa logique concise, peuvent bien convaincre ceux de ses lecteurs qui professent ses opinions, mais les vrais démocrates en font bonne justice en haussant les épaules.

Nous nous abstenons d'y répondre si nous ne craignons que quelques personnes bien intentionnées d'ailleurs ne se laissent égarer par les sophismes du *Courrier*, ainsi que de sa sœur l'*Union Nationale*, qui se dit aussi la plus républicaine, et qui est certainement la plus religieuse de toutes les feuilles périodiques.

Ah! vous tenez à ce que la représentation siège ailleurs qu'à Paris? Eh bien! nous allons vous dire pour quoi: Si vous avez fait acte d'adhésion à la République ce n'est pas de gaieté de cœur, et vos exigences ne sont rien autre qu'un désaveu de la victoire des Parisiens. Vous voulez vous venger d'un événement qui a eu lieu

### FEUILLETON.

#### LE LÉZARD D'OR.

I.

UN CHEMIN DE FER.

Les chemins de fer ont déjà changé complètement les habitudes des voyageurs; cette foule qui assiège l'embarcadère n'a rien de commun avec les huit ou dix personnes qui naguère venaient s'entasser sur les banquettes étroites et inconfortables de l'intérieur d'une diligence, se condamnaient aux *gehennes* de la rotonde, subissaient les ardeurs du soleil, les gercures du vent ou les morsures de la gelée sur le siège périlleux de la banquette, et s'assourdissaient dans le coupé aux cliquetis des vitres et au brouhaha des portières. Si les wagons de troisième classe rappellent encore un peu les tortures de la rotonde aux malheureux qu'elles livrent à des courants d'air dangereux, et qu'elles protègent fort mal contre les injures de la tempête et de la pluie; en revanche, il est difficile de réunir plus de bien-être et de confort que n'en offrent les diligences. Un voyageur qui accourt du fond de l'Allemagne à Paris, commodément assis dans son excellent fauteuil, voit se dérouler à sa droite et à sa gauche, avec une rapidité qui tient de la féerie, les sites les plus variés, les plus riches, les plus arides et toujours les plus inattendus. Tantôt encore, comme pour donner un nouveau charme à ce spectacle merveilleux, il traverse un souterrain, on se trouve enfermé entre deux hautes murailles de terre qui ne laissent même point apercevoir l'azur du ciel; c'est le rideau que l'entracte vient jeter sur la scène. Tout-à-coup le rideau s'efface, une plaine immense de verdure, semée de villages, s'épanche sous le regard, cède la place à des bois pittoresques, à des collines, à des ruines, spectacle rapide, se renouvelant sans cesse, et qui, net et rapide à quelque distance, ne permet point à l'œil de regarder impunément l'espèce de rampe tourbillonnante, confuse, pleine de vertiges, qui semble presser les flancs du convoi, comme pour mieux placer les tableaux du fond dans la sérénité de leur perspective et à leur véritable point de vue.

Telles étaient les réflexions d'un voyageur qui se trouvait seul dans une diligence du chemin de fer qui conduit de Bruxelles à Paris. Tout-à-coup le convoi s'arrêta, on était arrivé à la première station belge.

Les stations ne manquent pas non plus de charmes, et l'on ne voit pas sans intérêt tous ces gens empressés, fourmillière éparpillée dans l'embarcadère qui se hâte de prendre place dans le convoi, qui apparaît nombreuse et bruyante pour disparaître à l'instant, et qui fait succéder tout-à-coup au tumulte et à la foule un calme et une solitude profonde. Alors le sifflet de la machine jette un cri aigu, un ébranlement électrique et léger se communique aux anneaux mobiles de ce serpent gigantesque qui s'élançait en se couronnant d'une immense aigrette de nuages et de fumée.

Quand le voyageur reentra la tête levée dans le wagon, et cessa de contempler le spectacle qu'offrait à ses regards le départ du convoi, il s'aperçut qu'on lui avait donné un compagnon.

Le nouveau venu, enveloppé dans les larges plis d'un manteau noir doublé d'étoffe rouge, cachait son visage presque tout entier sous un large berret de velours noir. On n'apercevait qu'une moustache un peu ardente, que soulevait de temps à autre un soupir mal contenu, et dont l'impression douloureuse semblait révéler un découragement profond. Tout-à-coup il releva brusquement la tête, rejeta son manteau en arrière, repoussa le berret qui voilait son front et laissa voir à son compagnon de route des traits d'une énergie et d'une audace qui ne semblaient guère en harmonie avec l'accablement auquel il s'était d'abord laissé aller. Il passa ses deux mains sur son visage, abattit la glace de la portière et livra aux caresses impétueuses du vent sa longue chevelure noire qui commençait à blanchir, et sa face brune dont une large cicatrice coupait en deux la joue gauche; la vivacité de l'air le ranima et parut dissiper en partie la tristesse de ses idées.

C'était un beau cavalier de quarante ans environ, et sur les traits duquel le climat méridional avait imprimé son cachet viril et ardent; les malheurs et les fatigues avaient dévasté son front tout sillonné de rides profondes; ses lèvres, un peu grosses et largement fendues, exprimaient le dédain du péril,

si non le dédain des hommes; enfin, ses mains, d'une perfection presque féminine, attestaient cette pureté de race sans laquelle on ne saurait posséder ni la force de l'âme, ni le génie, ni les trésors de l'imagination.

Il s'établit commodément dans le fauteuil et s'assura, du regard, que son épée et son parapluie se trouvaient accrochés au-dessus de sa tête et fraternellement dans le même étui de cuir. La poignée de l'épée, qu'on entrevoyait à travers les courroies négligemment attachées, semblait usée par places et avoir perdu la couche d'or qui jadis avait recouvert sa coquille. Quant au parapluie, il montrait pacifiquement un manche de bambou fort modeste et, comme l'épée, écorné à diverses places.

L'inconnu ne tarda pas à retomber dans une rêverie profonde: sa large poitrine laissa de nouveau échapper des soupirs. On le voyait, il luttait contre des pensées ou des souvenirs dont il ne pouvait vaincre la douloureuse obsession. Son talon tourmentait le lapis par une agitation nerveuse, et ses mains se serraient et s'ouvraient tour à tour. Il ne cessait de s'agiter, comme si le moelleux dossier de son fauteuil eût contenu des épines. Il rouvrit encore une fois la glace de la portière, et sortit la tête afin de mieux s'exposer au courant excessif de l'air. Après avoir subi cette véritable douche de vent, il parut plus calme, posa délicatement les mains sur sa poitrine, et s'assura par de délicates précautions qu'un objet, sans doute d'un grand prix, n'en avait point disparu. Un léger frémissement se fit alors sentir sous les plis de l'habit boutonné sur sa poitrine. Était-ce un mouvement des muscles, ou bien faut-il l'attribuer à la présence d'un être vivant, caché dans le sein d'un inconnu?

Telle était l'énigme que, dans son oisiveté de voyageur, se donna à résoudre le compagnon de l'inconnu. Ses doutes ne tardèrent point toutefois à cesser, lorsqu'il entendit l'étranger adresser, en espagnol, des paroles de tendresse à cet objet mystérieux qui venait de tressaillir.

Un mouvement plus prononcé souleva les plis de l'habit, et, à l'endroit où les revers venaient se joindre au collet et à la cravate, se montra une tête d'émeraude et deux yeux de flamme.

malgré vous et en dépit de l'acharnement que vous avez toujours mis à défendre la cause royale. Vous incriminez les intentions de ces héros de la liberté; vous mettez en état de suspicion un peuple courageux qui en 89, 1830 et 1848, a reconquis les droits que la tyrannie avait ravés à toute la nation; un peuple qui en toute occasion donna des preuves de sa générosité et de sa modération!

Mais, dites-vous, l'assemblée nationale ne sera pas libre, on violentera ses décisions. — Erreur! la population parisienne protégera la chambre, la couvrira de son corps et s'inclinera devant sa volonté. Dites plutôt que la représentation, dans une petite ville, serait plus à portée des influences rétrogrades, et que ceux qui regrettent le passé y trouveraient mieux leur compte. Quant à nous, nous soutenons que le siège de la chambre doit être à Paris, ne fût-ce que pour donner à nos mandataires l'occasion d'aller remercier en personne les braves qui ont exposé leurs jours pour nous donner la République.

**Elections.**

On lit dans la *Réforme* du 5 avril :

« La République a pour elle deux grandes forces : elle est sortie, pouvoir de fait, des mains victorieuses du peuple, et comme gouvernement elle est le dogme, elle est la loi de toutes les intelligences.

« Quels sont ses ennemis? Les privilèges, qui ne peuvent durer ni s'engraisser sous le principe de l'égalité, sous le gouvernement du droit commun; — les préjugés, que la propagande pénètre et chasse, comme le soleil dissipe les ombres; — les monopoles et les sinécures, qui ne sont que le vol organisé contre les travailleurs; — l'ignorance, cette lèpre de l'esprit, qui fait de l'homme un esclave et le livre, vassal volontaire, à l'exploitation des intrigants.

« Tels sont les honnêtes intérêts qui, depuis cinquante ans, ont fait la guerre à l'égalité fraternelle, principe et dernière fin de la démocratie; tels sont encore les ennemis ligués contre la nouvelle République.

« Il y a deux mois à peine, seigneurs et maîtres, en ce beau royaume où tout semblait caduc et mort, ils insultaient notre première, notre immortelle révolution; ils traînaient sur leurs claies pourries les grands cadavres de nos pères tombés martyrs; ils outrageaient leur mémoire et leur tombe; ils empoisonnaient l'histoire.

« A les entendre, le mot république était synonyme d'assassinat, et nul ne pouvait rappeler les actes, les hommes, les journées héroïques de 92 et de 93, sans soulever contre lui des clameurs sauvages. On aurait voulu tout effacer de la grande époque, et l'on avait proscriit jusqu'au nom de républicain!

« Aujourd'hui que le peuple a balayé tout cet état-major de vieillards pourris de richesse et de peur, on n'ose plus accuser tout haut la République d'être un gouvernement de pillards et de bourreaux. Nos conservateurs déclarent même qu'elle fut toujours leur idéal, et qu'ils la serviront avec amour. Mais toutes ces acclamations du premier ayènement ne sont que des phrases, des paroles creuses, d'impudents mensonges; car si les privilégiés consentaient jamais à reconnaître, à défendre, à servir un gouvernement qui s'appelle la Républi-

que, ils ne laisseraient jamais passer et s'établir, même progressivement, son principe de justice, sa grande loi, l'égalité.

« Que serait-ce, en effet, pour les privilèges, pour les sinécures, pour les monopoles, sinon abdiquer et se suicider? Et pourtant, l'égalité, voilà le but, voilà la dernière barricade à franchir!

« Nous dirons seulement que cette noble fin de nos destinées, cette grande solution du problème social, peut être poursuivie, peut être conquise par des évolutions pacifiques, et que les majorités faisant la loi, si la contre-révolution ne vient pas entraver l'œuvre de la science et du peuple, nous arriverons sans que la société se déchire, sans que l'orage nous jette aux écueils.

« Encore une fois, il est donc essentiel que tous les républicains démocrates s'entendent et se liguent pour donner à la République une assemblée qui comprenne le grand devoir du temps. C'est aussi l'intérêt des conservateurs, s'il est vrai qu'ils aiment l'ordre et qu'ils ne veulent pas courir les tempêtes.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

*Avis aux citoyens électeurs de Paris.*

A l'approche des élections, le gouvernement provisoire veut que tous les citoyens qui sont appelés pour la première fois à voter pour la nomination des représentants du peuple, sachent bien ce qu'ils doivent faire quand ils vont exercer ce droit si important.

*Quels sont les citoyens qui ont le droit de voter?*

Tout citoyen âgé de vingt-un ans, et qui n'a été frappé d'aucune condamnation judiciaire qui le déclare incapable, a le droit de participer à la nomination des représentants du peuple; mais pour être admis à voter, il doit d'abord être inscrit sur la liste des électeurs.

*Liste des électeurs, comment s'y fait-on porter?*

La liste des électeurs est faite à chaque mairie dans chaque arrondissement; elle contient le nom, les prénoms et l'âge de tous les citoyens qui habitent cet arrondissement depuis six mois.

En conséquence, tout citoyen âgé de vingt-un ans, non encore inscrit, doit se présenter à la mairie de l'arrondissement qu'il habite depuis six mois, ou du dernier arrondissement qu'il avait habité pendant six mois, et doit demander qu'on le porte sur la liste des électeurs.

Mais tout citoyen, âgé de vingt et un ans, déjà inscrit pour voter dans les élections de la garde nationale, n'a pas besoin de se présenter de nouveau; les maires de chaque arrondissement prendront les mesures nécessaires pour que les listes dressées en vue des élections de la garde nationale servent pour l'élection des représentants du peuple. On supprimera les noms des citoyens qui n'auraient pas vingt et un ans; on ajoutera les noms des citoyens qui auront dépassé leur cinquante-cinquième année, et les listes seront ainsi légalement faites.

*Comment le citoyen peut-il prouver qu'il a vingt et un ans?*

Si le maire, ou la personne chargée de recevoir l'inscription d'un citoyen, lui demande de prouver qu'il a vingt et un ans, le citoyen devra produire son acte de

naissance. La production de cet acte est facile pour le citoyen né à Paris; à chaque mairie, au greffe, on délivre sans frais les extraits de l'acte de naissance; on peut d'ailleurs consulter immédiatement les registres. Pour ceux qui ne sont pas nés à Paris, ils devront réclamer chez eux leur acte de naissance.

*Recommandation aux citoyens.*

Le gouvernement provisoire recommande à tous les citoyens cette formalité nécessaire de l'inscription sur la liste. Le citoyen non inscrit ne pouvant pas être admis à voter, il perdrait son droit, s'il ne l'assure pas en se faisant porter sur la liste, et la vérité, la sincérité de l'élection sera d'autant plus certaine aux yeux de tous, que l'universalité des citoyens aura donné son concours à la nomination des représentants du peuple.

*Quand finit le droit de se faire inscrire?*

Jusqu'au 13 avril à minuit, les inscriptions sont reçues à chaque mairie. Le 15 du mois d'avril, une liste paraîtra dans chaque arrondissement; elle sera affichée à un grand nombre d'exemplaires.

Le lendemain 16, et jusqu'au 20 avril à minuit, tous ceux dont les noms ne se trouveront pas sur la liste de leur arrondissement auront encore le droit de réclamer leur inscription. Le 21 et le 22, les listes définitives, additionnelles, seront publiées et affichées. Ainsi, le droit de se faire inscrire finira le 20 avril à minuit.

*Avertissement aux citoyens.*

Les citoyens sont avertis que, dans chaque mairie, des employés dévoués sont constamment à la disposition des électeurs pour recevoir leurs noms; et comme le gouvernement veut que les ouvriers soient inscrits, chaque mairie s'ouvrira le matin à six heures, et ne se fermera qu'à dix heures du soir, de sorte qu'avant de se rendre au travail et en revenant du travail, les ouvriers peuvent se présenter pour obtenir leur inscription.

*Des cartes d'électeurs.*

Une fois inscrit, l'électeur devra retirer à la mairie de son arrondissement une carte d'admission, avec laquelle il entrera dans le collège, pour y exercer son droit. La carte qui porte le nom de l'électeur indique la section où il doit aller voter, l'heure où s'ouvre le scrutin, l'heure où il se ferme, le nombre de jours pendant lesquels le vote sera reçu. Des affiches spéciales feront connaître les divers bureaux où les cartes seront délivrées.

*Ce qui doit précéder le vote.*

Avant qu'ils se rendent à l'assemblée pour déposer leur vote, on ne saurait trop recommander à tous les électeurs de se réunir en comités, en assemblées préparatoires, ou de choisir un certain nombre d'entre eux pour fixer les candidatures, pour bien s'éclairer sur les choix à faire, de manière à ce que les représentants qui seront nommés pour l'assemblée nationale soient l'expression réelle de la volonté du peuple.

*L'élection.*

Au jour de l'élection, dimanche 23 avril, voici ce que fera l'électeur :

D'abord, il écrira ou fera écrire d'avance, et avant d'entrer dans la salle, sur un bulletin, trente-quatre

L'Espagnol donna à sa voix une expression encore plus caressante; alors les petits yeux de la bizarre apparition dardèrent des étincelles, et une langue noire et fourchue vint caresser doucement les lèvres de l'étranger.

La tête sortit davantage, et deux petites pattes, délicatement nouées des tons les plus doux de l'émeraude dont elles avaient d'ailleurs les reflets miroitants, se glissèrent près de la tête par un mouvement de douce calérierie.

— Doucement! doucement! dit l'Espagnol en donnant à sa voix une inflexion ineffable qu'un mère trouve pour ses enfants.

Mais, comme tous les êtres qui se savent aimés jusqu'à la faiblesse, celui à qui s'adressait cette recommandation : Doucement! doucement! n'en tint pas compte, abusa de la tendresse qu'on lui prodiguait, se glissa tout-à-fait hors de l'habit de son maître et laissa voir la robe saupoudrée d'or d'un magnifique lézard des montagnes.

— Ah! Dolores! Dolores! lui dit l'Espagnol, que faites-vous? rentrez bien vite.

Le lézard, par un mouvement brusque, sauta sur l'épaule de l'Espagnol et vint effrontément monter sur sa tête pour se bécoter dans ses cheveux.

Le maître voulut le saisir, il résista, fit le gros dos, mordit; sans toutefois les blesser, les doigts qui voulaient s'emparer de lui, et resta victorieusement en possession de la place. Quand son maître ne checha plus à la lui disputer, avec le caprice de toute créature forte de sa faiblesse, il s'abattit sur la poitrine de son ennemi, descendit sur ses genoux, et là, dans une attitude pleine de grâce, il se mit à regarder son maître et à fixer sur lui ses petits yeux pétillants de malice et de gaieté.

Le voyageur, jusque-là, s'était tenu dans une profonde réserve; il n'avait point proféré une syllabe et ressemblait, par son immobilité, à une statue plutôt qu'à un être vivant; toutefois, à la vue du lézard, réprimer une exclamation de surprise et de plaisir.

— Le magnifique lézard! s'écria-t-il, jamais je n'ai vu un plus bel échantillon de *lacerta viridis*; rarement ce bel animal atteint-il de pareilles proportions.

— N'est-ce pas, monsieur? répondit l'Espagnol, avec la complaisance et la vague émotion d'une mère dont on flatte la tendresse et l'orgueil que lui inspire son enfant.

D'ailleurs, l'étranger ne semblait pas un juge vulgaire; son

regard avait pris une légère animation à l'aspect du reptile, et la dénomination scientifique dont il avait fait usage révélait, sinon un naturaliste, du moins une personne qui ne se trouvait point étrangère aux classifications et aux dénominations adoptées par les naturalistes.

L'Espagnol charmé qu'un homme sérieux et dont les manières annonçaient de la distinction, non-seulement ne taxait point de puérilité son goût singulier pour les reptiles, mais encore semblait le partager, fit un geste au lézard qui leva vers son maître sa tête intelligente et s'élança sur les genoux du voyageur sans crainte, sans hésitation et en témoignant une confiance qui n'est point habituelle à cette race timide et craintive. Il semblait dire : mon maître m'ordonne d'aller à vous, je n'ai rien à redouter de votre part.

Le voyageur examina curieusement le lézard, examina la forme de ses pattes et de ses doigts, et confirma la beauté de l'animal en connaissance profonde et savant. Le lézard tourna par intervalles la tête vers l'Espagnol; il semblait exprimer qu'il lui tardait de revenir près de lui, quoiqu'il n'osât point le faire sans en avoir reçu l'ordre.

En ce moment, le convoi arriva à la frontière, et l'Espagnol se hâta de replacer le lézard dans son sein, car il fallait subir les investigations de la douane. Assurément, de toutes les vexations qu'imposent les nécessités sociales et les exigences de la loi, il n'en est point de plus pénible que celle visite qui vient impudemment bouleverser les bagages d'un voyageur, révéler sans pudeur à ceux qui l'entourent le secret de sa pauvreté ou de ses souffrances et l'exposer aux sourires railleurs d'un premier venu. L'homme, sa nature, ses habitudes, sa position sociale et sa fortune bonne ou mauvaise se lisent, en caractères incontestables, dans cet examen des objets que contient sa malle. L'ex-compagnon de l'officier espagnol n'eut garde de laisser échapper une occasion de compléter les suppositions qu'il avait faites à son égard. L'étranger ne possédait pour bagage qu'un petit porte-manteau de cuir, en assez mauvais état et que ne fermait ni une serrure, ni même un cadenas.

On reconnaissait, du reste, l'innocuité d'une semblable précaution en voyant les tristes objets entassés pêle-mêle dans une valise, avec une véritable insouciance d'artiste plutôt qu'avec l'habitude d'ordre d'un soldat. Deux ou trois chemises usées, un peu de linge en assez mauvais état, un uniforme dont le soleil, la pluie et l'usage avaient rougi les dorures et altéré l'écarlate, composaient, avec deux paires de bottes à larges éperons, la

garde-robe de l'Espagnol. Un petit écrin contenait un crachat et deux ordres espagnols enveloppés dans de la ouate; le douanier éplucha ces pauvres hardes, une à une, avec une attention bargneuse et presque hostile qui rappelait la haine des dogues de garde contre les gens mal vêtus. Douze ou quinze cigares roulés dans un coin du porte-manteau attirèrent son attention; il les prit, il les regarda, il les compta dans ses doigts crasseux et finit par aller consulter un de ses chefs qui rendit un arrêt favorable, car les cigares reprirent, un peu froissés il est vrai, leur place dans le coin du porte-manteau où ils avaient été découverts.

L'Espagnol avait supporté ces irritantes épreuves avec la patience et l'impassibilité d'un homme trop endurci aux plus rudes misères de la vie pour tenir compte de pareilles misères. Son sourcil ne sourcilla point, sa main ne laissa point échapper un geste d'impatience, son pied ne frappa point le sol, tandis que le douanier laissait établies les preuves d'une honorable indigence sous les yeux de tous les spectateurs et particulièrement du voyageur, l'un des personnages de cette histoire. De temps à autre il se contentait de passer ses doigts doucement sur sa poitrine, sans doute pour rassurer le lézard et l'exhorter à la patience.

Enfin la visite des douaniers s'acheva, les bagages furent répartis dans les wagons, la sonnette du départ appela les voyageurs, le débarcadère redevenit désert et le convoi se remit en route. Personne n'était venu prendre place dans le wagon où se trouvaient l'Espagnol et le compagnon que le lézard lui avait donné en parlant de Bruxelles.

Après cinq ou six minutes de course du convoi, l'Espagnol se tourna vers le Français et lui dit :

— Monsieur, je vais vous paraître bien étrange, sinon bien ridicule, mais je ne me sens pas le courage de sacrifier à un mesquin sentiment d'amour-propre, le bien-être du seul ami que je possède au monde. Je vais donner à manger à mon lézard. Vous m'excuserez, n'est-ce pas? et vous ne m'accuserez point d'une excentricité factice; ce que je redoute le plus au monde, c'est précisément l'affectation et la prétention d'agir en dehors des habitudes reçues.

*(La suite à un prochain numéro.)*

noms, en indiquant les choix qu'il a faits pour l'assemblée nationale. Il peut aussi avoir ces trente-quatre noms imprimés ou lithographiés. L'important, c'est qu'il connaisse bien les citoyens que son bulletin désigne comme représentants du peuple.

L'électeur, muni de son bulletin, se rendra au lieu que sa carte lui désignera pour lieu de réunion où il doit aller voter.

A l'appel de son nom, l'électeur présentera son bulletin au président, qui le déposera dans l'urne en présence de l'électeur, qui alors se retirera. Si l'électeur n'assiste pas au premier appel, il pourra se présenter dans la journée jusqu'à l'heure indiquée sur la carte pour la clôture du scrutin. Il remettra son bulletin au président comme il est dit ci-dessus, en faisant connaître son nom.

Comme le dimanche ne suffira pas à recevoir les votes de tous les électeurs, les citoyens auxquels il sera impossible de voter le premier jour seront admis à voter dans les jours suivants, selon ce qui sera dit sur la carte d'électeur.

Ainsi s'accomplira le droit, ainsi s'accomplira le devoir de chaque citoyen.

Le gouvernement provisoire espère que ces explications, rendues aussi claires que possibles, faciliteront au peuple tout entier les moyens de remplir un devoir si important. Il recommande encore à tous les citoyens, avec les plus vives instances, en terminant cette instruction, de se réunir pour bien s'entendre sur le choix des candidats et de ne pas manquer d'aller déposer leur vote dans l'urne électorale.

Fait en séance de gouvernement, le 4 avril 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

PARIS.

— Une commission amiable a été nommée pour examiner l'accusation portée contre le citoyen Auguste Blanqui. Cette commission, dont le citoyen Victor Schœlcher est nommé président, doit, dit-on, se livrer à une enquête très-minutieuse.

— On dit que la reconnaissance des officiers de la garde nationale nouvellement nommés aura lieu dès lundi.

— On assure que la statue du duc d'Orléans, qui se trouvait dans la cour du Louvre, va être fondue et que le métal doit servir à faire un génie de la Liberté.

— On dit que le chargé d'affaires de France à Florence, nommé depuis la révolution, va être rappelé.

— La police a fait former depuis quelques jours plusieurs maisons de jeu qui s'étaient établies ouvertement.

— On annonce que si la Banque de France émet des coupures de billets au-dessous de 100 fr., ces coupures seront de 50 et de 20 fr. De plus, elles sont toutes prêtes, de manière à permettre leur mission immédiate dans l'hypothèse où le décret serait rendu.

— Le gouvernement provisoire a pris, le 5 avril, un décret de la plus haute gravité en mettant sous séquestre les deux chemins de fer de Paris à Orléans et d'Orléans à Vierzon. Cette mesure est l'avant-coureur de l'expropriation dont il est sérieusement question depuis quelque temps pour les chemins de fer seulement. Comme la question n'a pas encore été assez étudiée, on s'est contenté préalablement de mettre sous séquestre les deux principales lignes, afin d'avertir les porteurs d'actions du sort qui leur est réservé.

Il paraît que depuis les révolutions de Février, les compagnies ont été obligées de requérir l'emploi de 2 à 3,000 hommes pour protéger leurs lignes contre leurs dévastations; ce qui les constitue en une dépense de 80 à 90,000 fr. par mois. Or, le principal argument que M. Garnier-Pagès a mis en avant pour expliquer son désir d'exproprier le chemin de fer, c'est que les compagnies sont moins en état que le gouvernement de protéger les chemins de fer.

Le gouvernement se hâtera de faire connaître les conditions auxquelles il compte exproprier les lignes de chemins de fer, car l'incertitude est pire que le mal lui-même.

Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

1<sup>er</sup> DÉCRET.

Le gouvernement provisoire arrête :

Les magasins de l'entrepôt des vins et liquides de Paris pourront recevoir les marchandises déposées en exécution du décret et des arrêtés précités.

Le délégué du ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera déposé au secrétariat général pour être notifié à qui de droit.

2<sup>e</sup> DÉCRET.

Le gouvernement provisoire de la République française,

Considérant qu'il est établi que les compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Centre n'ont plus aujourd'hui un pouvoir suffisant pour assurer le service des transports;

Considérant que dans cet état de choses, il est du droit et du devoir du gouvernement de prendre provisoirement l'administration et l'exploitation de ces deux chemins, toute réserve faite d'ailleurs des droits et des intérêts des actionnaires et des tiers;

Sur la proposition du ministre des travaux publics,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. Les chemins de fer de Paris à Orléans et du Centre sont placés sous séquestre.

Ils seront administrés et exploités sous la direction du ministre des travaux publics.

Art. 2. Le citoyen Sauvage, ingénieur des mines, est nommé administrateur des deux chemins; il y exercera ses pouvoirs sous l'inspection des citoyens Didion, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, et Bincau, ingénieur en chef des mines.

Art. 3. A dater de ce jour, tous les produits directs et indirects des deux chemins seront perçus, nonobstant toutes oppositions ou saisies-arrêts, et seront appliqués à tous les besoins de l'entreprise.

3<sup>e</sup> DÉCRET.

Le gouvernement provisoire décrète :

Il sera fait une première commande de 130,000 écharpes et 43,000 drapeaux à la fabrique de Lyon. Les fonds nécessaires à l'exécution de cette commande seront mis à la disposition du citoyen commissaire du gouvernement à Lyon, qui sera chargé d'en faire les commandes et d'en suivre l'exécution de concert avec le receveur général des finances.

Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés de l'exécution du présent décret.

4<sup>e</sup> DÉCRET.

Un décret du 6 avril porte ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. A compter du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 décembre de la présente année, tous traitements, appointements, salaires, pensions et dotations payés sur les fonds du budget de l'Etat, et toutes remises accordées sur les sommes reçues ou payées pour le compte de l'Etat, seront assujétis à une retenue proportionnelle, conformément au tableau ci-après :

|                           |                     |         |             |
|---------------------------|---------------------|---------|-------------|
| 1 <sup>re</sup> classe de | 2001 à 2500         | 4 cent. | de retenue. |
| 2 <sup>e</sup> — de       | 2501 à 3000         | 5       |             |
| 3 <sup>e</sup> — de       | 3001 à 4000         | 8       |             |
| 4 <sup>e</sup> — de       | 4001 à 5000         | 10      |             |
| 5 <sup>e</sup> — de       | 5001 à 6000         | 12      |             |
| 6 <sup>e</sup> — de       | 6001 à 7000         | 13      |             |
| 7 <sup>e</sup> — de       | 7001 à 8000         | 15      |             |
| 8 <sup>e</sup> — de       | 8001 à 9000         | 16      |             |
| 9 <sup>e</sup> — de       | 9001 à 10000        | 18      |             |
| 10 <sup>e</sup> — de      | 10001 à 15800       | 20      |             |
| 11 <sup>e</sup> — de      | 15001 à 18000       | 23      |             |
| 12 <sup>e</sup> — de      | 18001 à 20000       | 25      |             |
| 13 <sup>e</sup> — de      | 20001 à 25000       | 28      |             |
| 14 <sup>e</sup> — de      | 25001 et au-dessus. |         |             |

Art. 2. La présente disposition n'est point applicable aux armées actives de terre et de mer jusqu'au grade de chef de bataillon et de capitaine de corvette, et grades correspondants exclusivement, ni aux traitements, pensions et dotations au-dessous de 2,000 francs.

Art. 3. Les retenues faites sur les traitements militaires pour les caisses des invalides de terre et de la marine sont comprises dans celles qui ont été fixées par l'article précédent.

De l'organisation du travail.

Le National présente, sur l'organisation du travail, des considérations générales. Il estime qu'il ne faut toucher qu'avec une grande circonspection aux liens qui unissent le travail au capital, parce qu'ils sont plus fragiles qu'on ne le pense. Un mouvement trop violent les briserait. Le capital est craintif de sa nature. Pour peu qu'on l'effraie, il fuit, et de quelque façon que l'on s'y prenne pour le rappeler, l'expérience de toutes les époques a démontré qu'il trouve toujours le moyen de s'échapper. Le National conclut dans les termes suivants : « Déjà nous avons exposé la doctrine que M. Louis Blanc émet et développe périodiquement au Luxembourg. A cet égard, notre tâche a été facile, et nous n'avons eu qu'à le laisser parler. On chercherait vainement une élocution plus facile, plus claire, plus limpide que celle de ce citoyen. On ne peut l'écouter sans admirer sa parole. Mais si, après avoir joui du plaisir de l'entendre, on réfléchit à ce qu'il a dit, on est étonné quelquefois de ne pas partager ses opinions. On est ébloui, mais on ne se sent pas convaincu. Nous attendons qu'il ait complètement exposé sa doctrine pour exprimer nos scrupules et pour émettre quelques objections. Nous le ferons sans parti pris, mais sans fausse complaisance, persuadés qu'aujourd'hui le devoir de chaque citoyen est de rechercher de bonne foi la vérité sur ces redoutables questions, d'où dépend l'avenir de la France et du monde.

— La commission pour l'organisation judiciaire, dont la réunion avait été retardée par suite de l'indisposition de M. Martin (de Strasbourg), son président, vient d'être convoquée pour commencer ses travaux.

Elle continuera à recevoir, sous le couvert de M. le ministre de la justice, les documents et observations que voudront lui transmettre les personnes qui se sont occupées de cet important sujet; mais, à cette occasion, et pour répondre à plusieurs communications adressées à cette commission, nous croyons utile de faire connaître qu'elle n'est appelée à s'occuper ni du personnel de la magistrature, ni de la propriété des offices.

CHRONIQUE LOCALE.

On nous annonce que les ouvriers typographes sont dans l'intention de se mettre en grève. Le motif de cette détermination serait celui-ci : la Société générale des typographes aurait présenté les bases d'un tarif aux divers imprimeurs de la localité; quelques maisons ont accepté les prix de ce tarif, qui étaient conformes à ceux qu'elles donnent depuis longtemps. On ne comprend pas, dès lors, que ces maisons doivent être les victimes de l'entêtement de certains maîtres imprimeurs qui, en ce moment, n'ont presque rien à faire, et ne demandent pas mieux que de saisir cette occasion pour se débarrasser de leurs ouvriers. La presse périodique serait gravement compromise au moment où la publicité est le premier des besoins. Les typographes ont, jusqu'à ce jour, montré la meilleure volonté, et nous espérons que des concessions réciproques amèneront un arrangement désirable entre les maîtres et les ouvriers.

— Jeudi soir, un jeune homme travaillant au chantier national de Choulans et connaissant les maristes qui habitent ce quartier, proposa à ses camarades d'arborer un drapeau tricolore sur les murs de clôture de cet établissement, vierge encore de nos couleurs patriotiques : un drapeau fut de suite hissé sur la muraille, aux acclamations des travailleurs et des maristes eux-mêmes, qui firent immédiatement servir aux ouvriers une petite collation, et leur demandèrent s'ils ne pourraient pas aller les voir dans la journée du lendemain. Sur une réponse affirmative, les maristes se rendirent hier au chantier, et donnèrent, comme pour-boire, une somme de 50 fr.

A la vue de ce don, plusieurs jeunes gens se mirent à crier : Vive les prêtres! tandis qu'une partie des travailleurs criaient : Vive la République! Ces cris divers firent naître un conflit dont les maristes profitèrent pour s'évader. Après quelques instants de division, le calme rétabli dans le chantier, les ouvriers, d'un commun accord, versèrent à l'Hôtel-de-Ville, au profit de leurs camarades sans ouvrage, les 50 fr. donnés par les maristes.

— Dimanche passé, un homme employé chez un commissionnaire-chargeur, après avoir célébré la journée par maintes libations, rentra chez lui trop tard. Il monta jusqu'au troisième étage de la maison qu'il habite rue Royale, quitta ses vêtements, excepté ses bottes, et, croyant sans doute être chez lui, voulut se mettre au lit. A cet effet, il enjamba le garde-fou et se précipita dans la cour. Le lendemain matin, le portier de la maison, qui allait chercher de l'eau, ne trouva plus qu'un cadavre.

REPUBLICQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Comité central exécutif a décidé qu'une cérémonie funèbre commémorative des journées d'avril 1834 aura lieu sur la place des Cordeliers, le dimanche 9 avril 1848, à neuf heures du matin, et que cette cérémonie serait suivie de la plantation d'un arbre vivace de la liberté.

Le comité central exécutif a arrêté comme il suit le programme de cette cérémonie.

Programme de la cérémonie. Une estrade sera élevée sur la place des Cordeliers. Elle sera adossée à la face méridionale de la colonne. L'estrade, du pavé au sommet, et la colonne elle-même ne seront recouvertes d'une draperie noire. Au fond de l'estrade on placera des drapeaux rouges et tricolores, liés deux à deux par des écreps. Les bustes des citoyens Giroux cadet, Darlande, Pivot et Pacaud, combattants d'avril, seront placés sur l'estrade. Au-devant de cette estrade on élèvera un catafalque, drapé de noir, sur lequel seront déposés les drapeaux des combats soutenus contre la tyrannie depuis 1834. C'est sur la plate-forme de l'estrade que se placeront les orateurs qui prononceront les oraisons funèbres. Le nombre de discours ne dépassera pas trois; les deux premiers à l'honneur des victimes d'avril et de la République. Le dernier résumera les résultats de ces journées, en y mêlant un hommage général aux victimes qui ont succombé en combattant la tyrannie.

Le cortège se composera : 1<sup>o</sup> Du comité central exécutif de Lyon, ayant le maire à sa tête, les citoyens Anquet et les généraux commandant la division et le département, le corps au bras et la robe rouge à la boutonnière;

2° Des condamnés et détenus politiques de 1850 à 1848 aussi avec un crêpe au bras;

3° Des membres des diverses autorités civiles et militaires qui voudront se joindre au cortège, en costume;

4° Des différents clubs, avec leurs bannières;

5° D'une députation de élèves des écoles de Médecine et de l'école Vétérinaire;

6° D'une députation des élèves des écoles des Beaux-Arts et de la Martinière;

7° D'une députation des professeurs et élèves de l'Université, en costume;

8° D'une députation de la jeunesse du barreau;

9° D'une députation de la jeunesse du commerce.

Le cortège sera précédé d'un piquet de cavalerie légère. Un autre piquet fermera la marche.

La marche du cortège sera ouverte par quarante tambours, dont les caisses seront drapées de noir, et qui battront suivant l'usage établi dans ces cérémonies.

La musique militaire, au nombre de quatre-vingts musiciens au moins, jouera des airs funèbres.

La musique des différentes légions de la garde nationale est invitée à se joindre à la musique militaire.

Le cortège sera escorté par deux bataillons de garde nationale, fournis par les trente-sept compagnies, et par deux bataillons de la ligne.

Le cortège partira de l'Hôtel-de-Ville, à neuf heures du matin; il suivra la rue Puits-Gaillot, le quai du Rhône, la place du Concert, la rue Claudia, se développera et se placera sur la place des Cordeliers, suivant l'ordre ci-dessus indiqué.

Après chaque discours, un feu de peloton sera dirigé sur le cénotaphe placé au-devant de l'estrade.

Quand les discours seront terminés, on plantera l'arbre de la liberté, et l'on chantera des airs patriotiques, particulièrement les premier et dernier couplets du *Chant du Départ* et le premier et les deux derniers couplets de la *Marseillaise*.

Le citoyen Barrielle et les acteurs des théâtres de Lyon seront invités à prêter leur concours à l'exécution des chants.

Après la plantation de l'arbre de la liberté, les tambours enlèveront des caisses les draperies noires. Tous les crêpes disparaîtront, et l'on rentrera à l'Hôtel-de-Ville en suivant les rues Grenette, Basse Grenette, Trois-Carreaux, la place Saint-Nizier, la rue des Bouquetiers, la place d'Albon, le quai de la Pêcherie, la rue Constantine, la rue Lanterne, la place des Carmes et la place des Terreaux.

Dès le matin du 9, des salves d'artillerie annonceront la cérémonie.

Au départ du cortège de l'Hôtel-de-Ville, une salve de onze coups de canon sera tirée. Une même salve pendant la durée de la cérémonie, et une semblable au retour du cortège.

Le maire se concertera avec les généraux commandant la division et la garde nationale, sur les mesures à prendre pour parvenir à l'exécution du programme, chacun en ce qui le concerne.

Une revue de la garde nationale aura lieu à deux heures, après la cérémonie, sur la place de Bellecour.

Pour le comité central exécutif,  
Le maire provisoire,  
L'ALFREST.

— On lit dans l'Armoricaïn de Brest :

MARINE MILITAIRE.

« La corvette de la République française la *Meurthe*, commandée par M. Petit, capitaine de corvette, est entrée aujourd'hui en rade, venant des Antilles.

« Ce navire, qui est monté par 65 hommes d'équipage, ramène en France 150 passagers militaires, marins et civils. Il est parti du Fort-Royal (Martinique) le 14 février dernier, puis a fait route pour la Basse-Terre (Guadeloupe), où il a séjourné du 17 au 23 février.

« L'état sanitaire des navires de la République l'*Africaine*, l'*Isère*, la *Proserpine*, la *Légère* était excellent; il en était de même de l'état sanitaire de la colonie, où la fièvre jaune n'avait pas été observée depuis deux ans.

« L'*Isère* et la *Proserpine* devaient partir pour Rochefort vers le 1<sup>er</sup> mars.

« La *Meurthe* a communiqué, le 29 mars, par 48° 17' latitude nord, avec le chasse-marée français l'*Emile*, qui était sorti du Havre pour se rendre à Nantes. C'est par le capitaine de l'*Emile* que l'équipage de la *Meurthe* a appris que la République avait été proclamée en France.

« La libre pratique a été accordée à la *Meurthe*, aussitôt après son mouillage. »

« D'après la *Gazette du Midi*, une lettre du maire d'Aix annonce que M. Thiers se démet de sa candidature. Nous en louons M. Thiers, et nous engageons instamment ses amis à faire comme lui. »

Voici un premier résultat du décret qui renvoie les élections. Certes, M. Thiers, nous pouvons le dire sans nous compromettre, n'est pas un homme que la Révolution doive redouter beaucoup. Il a dit un jour: « Je suis révolutionnaire. » Une autre fois: « Je suivrai la Révolution jusqu'au bout. » Le centre gauche, les conservateurs, et la droite surtout, comprendront-ils qu'il faut laisser aux républicains seuls la responsabilité de la situation?

Nous avons tout assumé sur nos têtes: laissez-nous marcher au sacrifice! Encouragez-nous, et saluez ceux qui, après avoir calculé tous les dangers, se précipitent et se dévouent.

**Russie.**  
Voici une nouvelle dont on appréciera l'importance: « Un courrier russe a apporté à Berlin un mémorandum dans lequel l'empereur Nicolas manifeste la ferme volonté de rester neutre à l'égard de toutes les questions soulevées dans l'Europe occidentale. Ce monarque déclare qu'il s'attachera, de tout son pouvoir, à maintenir la paix, mais qu'il repoussera toutes les attaques dirigées contre l'intégrité de l'empire russe et, avec l'aide de Dieu, mettra tout en œuvre pour réprimer les tentatives anarchiques de ses ennemis. »

**Allemagne.**  
SCHLESWIC, 30 mars. — 1,400 hommes de troupes danoises sont entrés dans Hadersleben; l'avant-garde de nos troupes est près d'Apeurade et l'armée dans Fleusbourg et Angeaunon. Dans quelques jours un combat aura lieu. L'île d'Alsen s'est prononcée pour les Danois.  
— On lit ce qui suit dans la *Gazette de Cologne* du 4. L'anarchie est complète. Les Polonais organisent la guerre, tandis que les Allemands demandent la garantie de leur nationalité.

ASSISES EXTRAORDINAIRES DE LA HAUTE-GARONNE.  
**AFFAIRE CÉCILE COMBETTES.**  
Viol et meurtre. — Un frère de la Doctrine chrétienne accusé.  
Présidence de M. de La Baume.  
Audience du 4 avril.

**CONDAMNATION.**  
On comprend l'affluence du public aujourd'hui. Au dedans des militaires sont placés le long de la balustrade qui menace de plier sous le poids.  
Dans le prétoire et sur le banc des témoins, est une file de gardes nationaux armés.

Il n'est pas dix heures et il n'entrerait pas une personne de plus dans la salle. Une agitation calme est dans tous les esprits. C'est la population de Toulouse, c'est le peuple qui vient assister à l'arrêt solennel de la justice.

Au dehors, les précautions militaires ont triplé. Il s'agit de protéger la décision du jury contre toute espèce d'excès de quelque côté qu'il vienne.

Nous avons la confiance que l'ordre ne sera pas troublé un seul instant.

L'huissier avertit les gendarmes d'amener l'accusé. En entrant, Léotade sourit avec les gendarmes.

La cour entre en séance à dix heures un quart. M. le président continue son résumé qui se termine à deux heures moins un quart.

Le jury monte dans la chambre de ses délibérations.

A trois heures et demie, l'huissier annonce la rentrée de MM. les jurés. De toutes parts: chut! chut! Chacun attend avec anxiété et cherche à lire la décision dans la physionomie du chef du jury.

Les gardes nationaux et les soldats sont debout la face tournée du côté du public.

La cour rentre.  
M. le président: M. le chef du jury, faites-nous connaître le résultat de votre délibération.

M. le chef du jury: Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est, à la majorité de plus de huit voix, *oui l'accusé est coupable, mais avec circonstances atténuantes.*

M. le président: Gendarmes, ramenez l'accusé.

L'accusé rentre. Ses traits sont altérés, mais sa démarche est assurée. Tous les regards sont fixés sur lui.

Le greffier lit la sentence. En l'entendant, Léotade ne sourcille pas; rien dans sa physionomie ne trahit une agitation intérieure. Il tient ses bras croisés sur la poitrine par dessous sa soutane. Sa pâleur est extrême.

M. le président, après avoir lu les articles du code pénal ap-

pliquables à l'accusé, en conséquence du verdict du jury, prononce l'arrêt suivant:

Vu la déclaration du jury portant que l'accusé Léotade ici présent s'est rendu coupable: 1° d'une tentative de viol sur une jeune fille de moins de quinze ans, laquelle tentative n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de sa volonté;

Vu aussi ladite déclaration portant que l'accusé ici présent s'est rendu coupable de meurtre sur la personne de Cécile Combettes, ledit meurtre commis pour cacher les traces du crime de tentative de viol dont il était déjà reconnu coupable;

Vu les dispositions des articles précités, la cour a condamné et condamne Pierre Bonafous, en religion frère Léotade, à la peine des travaux forcés à perpétuité; ordonne qu'avant de subir sa peine, il sera exposé sur une des places publiques de notre ville. Au-dessus de sa tête, sera placé en caractères gros et lisibles, son nom, son âge, sa demeure et la cause de sa condamnation.

Condamné, en outre, l'accusé aux frais de la procédure.

M. le président: Quelles sont les conclusions de l'avocat de la partie civile?

Me Rumeau lit ses conclusions, d'après lesquelles il demande 50,000 francs de dommages en faveur de la famille Combettes.

La cour, après en avoir délibéré, décide que la question des dommages sera plaidée lundi prochain.

M. le président: Accusé, vous avez trois jours pour vous pourvoir contre l'arrêt que vous venez d'entendre.

Me Gasc demande et obtient acte de la distribution qui fut faite au jury, au commencement des débats et après la lecture de l'acte d'accusation et de l'arrêt de renvoi, de l'imprimé de ces pièces.

Le condamné est emmené. Son impassibilité est remarquable.

La foule s'écoule lentement.  
Au dehors nous trouvons la place et les rues adjacentes encombrées de curieux.

Ainsi a fini ce grand drame dont le dénouement était attendu avec une si vive impatience.

Demain, nous commencerons la publication du résumé de M. Labaume.

Une des plus charmantes actrices du théâtre Montan-sier avait reçu de M. F..., bijoutier, diverses fournitures en orfèvrerie de table, vins de Bordeaux et diamants, dont elle négligea de payer le montant à l'échéance des traites qu'elle avait souscrites *ad hoc*. Pressée par son créancier, elle lui écrivit, sur un faux col de chemise d'homme, que l'empois avait rendu propre à servir de papier à lettre, le petit billet suivant:

M<sup>lle</sup> L... présente ses civilités à M. F..., bijoutier usurier, et le prie de mettre sa dette aux profits et pertes, à l'article *perte*.

M<sup>lle</sup> L... n'a pu accepter de voir la figure hideuse du sieur F... sans avoir d'avance l'idée de le faire payer.

L...

Peu satisfait de l'épître, le bijoutier a obtenu contre la jolie débitrice un jugement du tribunal de commerce, qui la condamnait à payer 1,045 francs, au moyen de la restitution qu'elle avait faite depuis l'assignation en justice de quelques-uns des objets fournis.

Cette condamnation a été confirmée par la 1<sup>re</sup> chambre de la Cour, sur l'appel de l'actrice, qui n'a pas fait présenter d'avocat pour soutenir cet appel.

L'un des Rédacteurs gérant, FAURÈS.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, aux halles de l' Grenette.

**BAINS CALORIQUES**  
A VAPEUR SÈCHE,

Rue BOURBON, 34 (à l'entresol), à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenus, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROQC a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quelque nature qu'elles soient; lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections croqueuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager, sont complètement guéris.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie; trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires: *vieilles gouttières*.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROQC une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours.

ris; la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le *molle tanger* ou chancre; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, la fièvre, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés, qui guérissent sans laisser de cicatrice. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non-seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.

Opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie; trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires: *vieilles gouttières*.